

Compte-rendu du Comité élargi du CNM du 14 juin 2019

Lieu : Ministère de la culture

Horaires : 09h30-12h30

Présents : « *Le ban et l'arrière ban du monde musical* » (Catherine Ruggeri)

Synthèse générale : le CNM « *entre en phase opérationnelle* » puisque que la loi est passée en première lecture à l'Assemblée nationale. Quoiqu'il se passe maintenant, le CNV deviendra CNM au 01 janvier 2020. Quant aux autres (IRMA FCM, Burex, CALIF) et au budget, c'est une autre histoire ! Nous débutons la phase concrète de négociation sur la gouvernance, un vrai plaisir ! La SACEM entre dans la danse et pose le socle de la doctrine (périmètre, gouvernance, enjeux, éléments de langage pour la négociation budgétaire, promotion de France Créative, ...). La question du « *subventionné* » capte une partie de la séquence. D'une manière générale, les débats sont plutôt apaisés et nous sommes invités à « *changer de focale, à être alignés, réactifs et intelligents* » (tout un programme !)

Planning de préfiguration

- le passage du projet de loi au Sénat sera le 09 juillet 2019 (26 juin pour la commission culture du Sénat). La Commission mixte paritaire sera organisée en suivant, pour une publication de la loi à l'automne,
- le décret statutaire fixera la gouvernance et les grandes mission du CNM. Il sera discuté lors de la réunion du Comité élargi du 26 juillet et devrait nous être envoyé une dizaine de jours avant (idéalement le 10 juillet) pour avis et contributions,
- le règlement intérieur (qui fixe le projet opérationnel et les programmes) sera rédigé à partir de janvier 2020, sur la base du décret et des groupes de travail qui seront organisés à l'automne (observation, conseils, programmes),
- les groupes de travail sont décalés à l'automne afin d'attendre les premiers indices du PLF et du futur budget du CNM pour les 3 prochaines années. Le groupe de travail économique et financier est suspendu pour les mêmes raisons,
- l'intégration pleine et entière de l' IRMA du FCM, du Burex et du CALIF (avec leur budget cumulé de 8M€) est à imaginer plutôt en 2021 du fait des délais nécessaires à l'arbitrage de leur gouvernance respective.

Projet de loi CNM

- pour le Comité opérationnel, le projet de loi « *réaffirme la maison commune de la musique* ». Il pose plus clairement de l'enjeu du soutien à la création, confirme l'ouverture au champs des variétés ainsi qu'une mission relative au patrimoine (mission de valorisation, mais pas de conservation). Par ailleurs, l'articulation avec les collectivités territoriales est acté, ainsi que l'intégration du Burex et du CALIF. Plusieurs interventions souhaitent que l'enjeu d'intérêt général soit mieux formulé dans la loi, mais il est répondu que l'intérêt général est consubstantiel à la nature d'un établissement public, et qu'il serait « *sursignifiant* » de le rappeler. Le débat concernant la place de l'EAC au sein du CNM se poursuit.
- le CNM se fonde sur trois piliers :
 - premier pilier : connaissance de l'écosystème musical en vue d'améliorer les conditions d'exercice des acteurs de la musique,
 - second pilier : expertise, conseil, accompagnement des entreprises,
 - troisième pilier : soutien financier par la mise en œuvre de programmes d'aide

- les programmes d'aides seront construits à partir de deux approches transversales complémentaires (parcours d'artistes et parcours d'entreprises), qui elles-mêmes pourront associer des aides financières et non financières

Gouvernance

- le Conseil d'administration, qui devra réunir au maximum 25 membres, devra intégrer les OGC (du fait des 7M€ de crédits privés qu'il apporteront au CNM) et les collectivités. Le Conseil d'administration aura vocation à réunir les « *gens qui financeront le CNM* ».
- le Comité professionnel, s'il veut être efficace, devra lui aussi être assez restreint et représentatif. Nous sommes invités à anticiper les alliances.
- la SACEM propose la création d'un « *parlement de la musique* » pour associer plus largement l'écosystème (les écoles de musique par exemple ou les acteurs pluridisciplinaires ayant un lien avec la musique). En revanche ce parlement ne serait pas inscrit dans le décret pour rester simplement un usage du projet d'activité du CNM
- la place des collectivités, notamment les Régions, est confirmée (un siège au conseil d'administration, 3 sièges évoqués au comité professionnel, invitation des Régions le 26 juillet)
- le rôle des DRAC devrait être important, mais l'idée initiale d'en faire des « *délégués territoriaux du CNM* » semble plus compliquée que prévu. Une expertise en cours pour trouver une solution juridique permettant de garder le sens de cette proposition de Roturier

[Point de vigilance personnel sur la question de l'enseignement musical, qui n'est toujours pas autour de la table et n'est pas prévu pour être dans le périmètre du CNM, puisqu'il est « *hors champs des compétences directes du ministère* »]

Budget et projet

- le CNM « *garantira à tous les acteurs présents de ne pas être perdants dans la transformation des dispositifs* » qu'ils connaissent à ce jour. Ils pourraient même y trouver une amplification plus intelligente et plus efficace. Par ailleurs, le CNM doit éviter de « *saupoudrer son soutien* » (réfléchir à l'efficacité maximum des aides)
- Le CNM ne devra pas être bureaucratique. Il devra être une maison ouverte et inclusive,
- validation des Contrats de Filière comme outils du CNM, notamment au regard de l'effet levier qu'ils permettent, de leur rôle d'expérimentation des politiques publiques (à ce moment particulier de réflexion sur le programme du CNM), et de leur capacité de mettre en dialogue les partenaires. Les Contrats de Filière sont « *capables de penser l'ensemble de l'écosystème* » et permettront d'adapter et d'avancer sur des sujets moins faciles à traiter au niveau national (éducation artistique et culturelle par exemple),
- la question des publics sera prise en considération via la mission sur l'EAC, laquelle sera pensée en complémentarité des dispositifs existants,
- nécessité de maintenir une pression commune sur le législateur pour négocier le PLF 2021 (celui de 2020 étant très contraint), afin de viser à long terme un objectif budgétaire autour de 100 M€ pour le CNM. Nécessité par ailleurs de sécuriser le crédit d'impôt spectacle vivant

- poursuite du débat un peu crispé sur le « *public-privé* » et le « *subventionné* », mais cela semble se débloquent peu à peu, notamment avec les interventions de la SACEM, du CNV et du SMA. Nous n'avons pas entendu trop parlé aujourd'hui de « *l'économie du risque* » (à suivre)
- information de la création d'une « filière créative » au sein du Ministère de l'économie et des finances. C'est, d'après la SACEM, un signe de reconnaissance du fait que les industries créatives sont une « *solution* » et non un coût.

Observation et études

- la création d'une « *direction des études* » au CNM est présentée. L'observation est un enjeu présenté comme crucial, y compris pour renforcer les arguments du CNM dans la perspective des négociations budgétaires
- s'il n'y a toujours pas de vision claire et globale de la situation de la musique en France, de nombreuses études « *très éclairantes* » existent sur lesquelles il faudra s'appuyer (CNV, OGC, Ministère, ...). Ceci dit, la partialité de certaines approches actuelles est soulevée.
- le financement de deux études a été trouvé au Ministère. Elles seront donc lancées prochainement selon deux angles correspondant aux approches transversales évoquées précédemment (parcours d'artistes et parcours d'entreprise), en garantissant que la diversité des modèles économiques et des territoires sera prise en compte. Ces études, qui s'appuieront sur la même méthode, viseront à comprendre comment l'évolution du secteur a modifié la situation des artistes
- un comité scientifique sera mis en place, composé des membres du comité opérationnel de la Direction des études du ministère. Il pourrait associer des membres du Comité élargi et, en tous les cas, travaillera en concertation avec ce dernier (partage de données, contributions, ...).

[Pour répondre à cet enjeu de l'observation, Ludovic Renaux et Florent Teulé ont évoqué, en marge de ce Comité, l'idée d'un attelage FEDELIMA – Pôle des Pays de la Loire – SMA pour suivre le chantier et les études à venir (suivi du cahier des charges, participation au comité scientifique, contributions, ...). A amender ou valider tous ensemble.]

Prochaine réunion le 26 juillet 2019